



Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Sonja Trierweiler	Coordinatrice générale
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Laura Valli	Coordinatrice Relations publiques et communication
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Représentants de l'ALEBA	
Jean-Jacques Rieff	Vice-président de l'ALEBA
Frédéric Roveda	Vice-président de l'ALEBA
Martine Birman	Membre du Comité des Sages
Fabrizio Salucci	Membre du Comité des Sages
Léna Pignon	Responsable Communication

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Elle détaille, au cours de la réunion, le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases et présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension, tout en précisant que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Les représentants de l'ALEBA présentent leur communiqué du 7 novembre 2024, dans lequel ils exposent leur point de vue sur la réforme des pensions.



Les représentants de l'ALEBA :

- Sont ouverts à discuter d'une éventuelle réforme des pensions.
- Estiment que les projections au sujet des pensions sont trop pessimistes. Toutes les projections à long terme se sont révélées inexactes.
- Estiment qu'il n'y a pas d'urgence pour planifier une réforme au vu des réserves dont dispose le Fonds de compensation.
- Sont en faveur de toute amélioration sociale du 1^{ier} et 2^e pilier et opposés à toute diminution des prestations. Ils estiment que le montant de la pension minimum doit être revu à la hausse, au moins au niveau du seuil de pauvreté, afin que les pensionnés, ayant cotisé durant toute leur carrière, n'aient pas à vivre dans la précarité.
- Sont d'avis que l'allocation de fin d'année doit être maintenue.
- Estiment qu'il serait souhaitable d'harmoniser tous les régimes, général et spéciaux, afin de parvenir à une égalité de traitement pour tous. Ils s'interrogent d'ailleurs sur la participation de la CGFP aux discussions sur la pérennisation du régime général des pensions.
- Sont en faveur du maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans.
- Estiment que la pénibilité du travail est une composante à prendre en compte en matière de pensions.
- Sont opposés à une réduction de l'accès à la pension de vieillesse anticipée.
- Estiment que le 2^e pilier n'est pas très exploité au Luxembourg, uniquement 6% des entreprises cotisent. Ils sont d'avis qu'il faudrait créer davantage d'incitations pour attirer plus d'entreprises et de salariés vers le 2^e pilier, fiscalement favorable.
- Sont favorables à la mise en place de mesures apportant une égalité de genre en matière de pensions, comme p.ex. une amélioration des baby-years.
- Craignent fortement que l'IA, bien qu'elle permette une meilleure rentabilité notamment dans le secteur de l'informatique et de la finance, ne finisse par remplacer les travailleurs et ne favorise pas la création de nouveaux emplois.
- Estiment qu'il faudrait inciter les entreprises à maintenir les seniors dans le monde du travail afin de ne pas perdre de main d'œuvre compétente, parfois difficile à remplacer. Les seniors sont d'ailleurs souvent les premiers concernés lors de la mise en place de plans sociaux au sein des entreprises.
- Sont d'avis que le système de retraite progressive ne fonctionne pas, car pas attractif pour les employeurs.

Propositions de l'ALEBA afin de générer de nouvelles recettes :

- Augmentation des cotisations sociales de 24% à 27% (3 fois 9% contre 3 fois 8% actuellement).
- Paiement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires travaillées sans qu'il y ait de changements au niveau fiscal.
- Déplafonnement des cotisations.



La Ministre

- Introduction de nouvelles taxes, notamment sur les superprofits et sur la robotisation, qui permettraient de générer de nouvelles recettes et de financer de nouvelles formations et nouvelles formes de travail pour les personnes qui sont remplacées par les nouvelles technologies (robots et/ou IA).
- Possibilité de cotiser au-delà de 40 années, notamment pour les travailleurs étant encore en bonne santé pour se le permettre.

En fin de réunion, les représentants de l’ALEBA évoquent brièvement deux problèmes récurrents : d'une part, le maximum des 78 semaines de périodes d'incapacité, qui ne sont pas suffisantes en cas de maladie grave, et d'autre part, l'envoi impératif des certificats d'incapacité de travail par courrier à la CNS, alors que c'était possible par courriel pendant la pandémie.

Le document, précisant en détail le point de vue et les propositions, sera publié sur le site « schwätzmat.lu »